

# Inscription premium

## Répertoire des gérants de fortune indépendants



Verband Schweizerischer Vermögensverwalter | VSV  
Association Suisse des Gérants de Fortune | ASG  
Associazione Svizzera di Gestori di Patrimoni | ASG  
Swiss Association of Asset Managers | SAAM

\* Mention obligatoire si «l'inscription premium» est choisie

\*\* Il faut indiquer au moins une option de contact (téléphone, e-mail ou web).

**Profil de l'entreprise\*** (nombre maximal de caractères : 600)

**Société\***

**Rue\***

**NPA\***

**Lieu\***

**Interlocuteur\***

**Téléphone\*\***

**E-Mail\*\***

**Web\*\***

**Prestations\***

Gestion de fortune et conseil en placement

Suivi des clients institutionnels

Family Office

Domiciliation

Analyse de titres

Consolidation de patrimoine

Planification de la retraite

Planification successorale

Conseil fiscal

Fiducie

Conseil immobilier

**Nombre de conseillers**

**Nombre de dépôts**

**Placement minimum\***

Pas de montant minimum

montant en CHF

**Langues pratiquées\***

Allemand

Anglais

Français

Espagnol

Italien

Russe

autre langue:

**Point fort\***

Stratégies Value (maintien de la valeur)

Stratégies Growth (croissance)

Stratégies anticycliques

Macro stratégies

Stratégies Fixed Income

Placements durables

Emerging Markets

Fonds

Stratégies Exchange Traded Funds (ETF)

Gestion de fonds de prévoyance

Stratégies de placements actives

Stratégies de placements passives

Stratégie de valeur réelle

Suivi de clients US

Assistance des clients de la CEI

Transparence des coûts

Valeur et préservation du capital

Opérations de change

Stratégie de la volatilité

Modèles d'investissement quantitatifs

Private Equity

Multimanager stratégies

### Règlement du répertoire des gérants de fortune indépendants

#### Généralités

Selon l'article 7 des statuts de l'Association Suisse des Gérants de Fortune | ASG, l'ASG gère un répertoire public dans lequel les membres affiliés (membres actifs, passifs et individuels) sont inscrits. Dans l'inscription de base, le nom de l'entreprise de chaque membre ainsi que son adresse (rue, NPA et lieu) sont indiqués. Les membres ne sont pas tenus de publier d'autres données sur l'entreprise dans le répertoire des membres de l'ASG.

Dans le cadre de «l'inscription premium», les membres actifs peuvent publier des informations supplémentaires sur l'entreprise et leur activité. Avec l'inscription premium, le membre peut présenter ses prestations de service et ses arguments clés de vente (Unique Selling Propositions, USP) à un large public et reçoit ainsi plus de demandes de nouveaux clients potentiels grâce aux possibilités de recherches ciblées et à une présentation optimale de son entreprise. La publication de données plus détaillées du membre sur le site de l'ASG est entièrement facultative. Ainsi, chaque membre est libre de décider s'il souhaite rendre ces données complémentaires accessibles à un plus large public.

Pour «l'inscription premium» dans le répertoire des membres, des standards obligatoires s'appliquent à tous les membres actifs qui souhaitent profiter de cette prestation.

#### Objet

L'ASG détermine les modalités de publication des données relatives aux entreprises membres dans le cadre de l'inscription premium sur son site et vérifie régulièrement ces modalités. Les informations données par le membre doivent être correctes et correspondre aux informations figurant dans la banque de données des membres de l'ASG. L'ASG est uniquement responsable de l'exactitude des données qui lui sont connues des entreprises membres et fournies dans le cadre de l'activité de surveillance. Le membre, quant à lui, est seul responsable de toutes les autres données. Il est tenu de signaler immédiatement toute modification à l'ASG. L'ASG se réserve le droit de rejeter les données incorrectes ou incomplètes ou de les adapter conformément aux informations issues de la banque de données. La responsabilité rédactionnelle revient à l'ASG, qui peut, si nécessaire, abrégé ou adapter les données.

Le membre peut, à tout moment, modifier ou annuler entièrement l'inscription premium. L'ASG veille à ce que les modifications soient effectuées en temps utile. Toutefois, «l'inscription de base» ne peut pas être effacée. Elle restera valide tant que le membre actif est affilié à l'ASG. Sont exclus du contrôle les sites des membres vers lesquels un lien est créé depuis le répertoire des membres. L'ASG n'assume aucune responsabilité quant à ces contenus.

## Inscription premium

### Répertoire des gérants de fortune indépendants



Verband Schweizerischer Vermögensverwalter | VSV  
Association Suisse des Gérants de Fortune | ASG  
Associazione Svizzera di Gestori di Patrimoni | ASG  
Swiss Association of Asset Managers | SAAM

#### Standards

\* Mention obligatoire si «l'inscription premium» est choisie

\*\* Il faut indiquer au moins une option de contact (téléphone, e-mail ou web).

**Profil de l'entreprise\*** Le profil de l'entreprise présente brièvement l'entreprise. Quelle est sa philosophie, quelles prestations particulières caractérisent l'entreprise ou ses collaborateurs et comment se différencie-t-elle des concurrents. Au total 600 caractères, espaces compris, sont à disposition. L'équipe de rédaction de l'ASG se réserve le droit de corriger ou d'abrégé le texte.

**Société\*** Nom de l'entreprise selon l'inscription du registre du commerce ; il doit correspondre aux informations de la banque de données des membres de l'ASG.

**Rue\*** Indication de l'adresse du siège ou de l'adresse postale de l'entreprise. L'adresse doit correspondre aux informations de la banque de données des membres de l'ASG. Seule une adresse peut être indiquée.

**Interlocuteur\*** Une seule personne peut être indiquée. Celle-ci doit être salariée de l'entreprise ou bien être autorisée à signer pour l'entreprise selon le registre du commerce (propriétaire de l'entreprise, associé, actionnaire).

**Téléphone\*\*** Le numéro de téléphone doit être enregistré pour l'entreprise ou une personne inscrite à l'ASG.

**E-mail\*\*** L'adresse e-mail doit contenir le nom de domaine de l'entreprise tel qu'enregistré dans le répertoire des membres.

**Web\*\*** Le nom de domaine de l'entreprise doit correspondre aux informations de la banque de données des membres de l'ASG.

**Nombre de conseillers** Nombre de collaborateurs qui exercent l'activité d'intermédiaire financier à titre professionnel.

**Nombre de dépôts** Nombre total de dépôts clients gérés par l'entreprise (avec procurations).

**Prestations\*** Les possibilités suivantes sont disponibles (plusieurs réponses possibles) :

- Gestion de fortune et conseil en placement
- Suivi des clients institutionnels
- Family Office
- Domiciliation
- Analyse de titres
- Consolidation de patrimoine
- Planification de la retraite
- Planification successorale
- Conseil fiscal
- Fiducie
- Conseil immobilier

## Inscription premium

### Répertoire des gérants de fortune indépendants



Verband Schweizerischer Vermögensverwalter | VSV  
Association Suisse des Gérants de Fortune | ASG  
Associazione Svizzera di Gestori di Patrimoni | ASG  
Swiss Association of Asset Managers | SAAM

Point fort (USP)*	Pour les arguments clés de vente (en anglais Unique Selling Proposition, USP), il est possible d'entrer des prestations avec lesquelles l'entreprise entend se démarquer de ses concurrents.
Placement minimum*	N'importe quel montant en CHF peut être indiqué. Dans le moteur de recherche, les personnes intéressées peuvent choisir parmi les catégories suivantes (montants en CHF ou équivalent en EUR) : <ul style="list-style-type: none"><li>• aucun</li><li>• 0 à 100 000</li><li>• 101 000 à 250 000</li><li>• 250 001 à 100 000</li><li>• 500 000 à 100 000</li><li>• plus de 1 000 000</li></ul>
Langues pratiquées*	Indique dans quelles langues le client peut être conseillé. Les langues suivantes peuvent être sélectionnées : allemand, français, italien, anglais, espagnol, russe, autres (plusieurs réponses sont possibles).

#### Responsabilité / Liens

L'ASG décline toute responsabilité en cas de pertes ou dommages, qu'il s'agisse de dommages consécutifs, indirects ou directs, occasionnés en rapport avec la publication de données de ses membres sur le site de l'ASG. Le répertoire des membres utilise des liens vers les sites de ses membres. L'ASG n'a aucune influence sur le contenu desdits sites, ne contrôle pas les pages reliées à son site et n'assume aucune responsabilité juridique quant aux contenus de ces sites. En particulier, l'ASG ne répond pas des dommages résultant de l'utilisation d'informations illégales, erronées, trompeuses ou incomplètes de tels sites Web. La fréquentation de ces sites se fait au risque de l'utilisateur. En présence d'indices indiquant l'existence de contenus illégaux, erronés, trompeurs ou immoraux, l'ASG se réserve le droit de supprimer immédiatement de tels liens.

J'ai lu le règlement relatif à l'inscription premium dans le répertoire des membres et en approuve les conditions.

Zurich, 2018